



11.01.2021

LE DIRECTEUR,

Référence : Arrêté n° 000030 du 06/01/2021 (Ministre de l'Intérieur) portant interdiction temporaire de manifestations et de rassemblements dans les régions de Dakar et de Thiès.

Note sur le retrait de diplômes à l'Office du Baccalauréat

Pour assurer la continuité de ses services, dans le respect des mesures édictées par les autorités sanitaires pour endiguer la pandémie à Coronavirus (COVID-19), l'Office du Baccalauréat rappelle à ses usagers que le **retrait des diplômes se fait exclusivement sur rendez-vous.**

Tout bachelier qui aurait manqué la date qui lui aura été fixée devrait renouveler sa demande de rendez-vous.

Les liens pour **l'accès gratuit** aux services de retrait de documents sont disponibles sur notre site web www.officedubac.sn.

Sossé NDIAYE
Office
du
Baccalauréat